

GE_GERICHTE A/815/2016 vom 9. Mai 2016

GE Cour de justice, 2016-05-09, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_815_2016

FR: GE_GERICHTE A/815/2016 du 9 mai 2016

IT: GE_GERICHTE A/815/2016 del 9 maggio 2016

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 09.05.2016 A/815/2016

A/815/2016 ATAS/357/2016 du 09.05.2016 (LAMAL) , RETIRE rÉpublique et canton de genÈve POUVOIR JUDICIAIRE A/815/2016 ATAS/357/2016 COUR DE JUSTICE
Chambre des assurances sociales Arrêt du 9 mai 2016 6 ème Chambre En la cause Monsieur A____, domicilié à Cartigny recourant contre AVANEX ASSURANCES SA, sise Zürichstrasse 130, Dübendorf intimée Vu en fait la décision de mainlevée de l'opposition à la poursuite n° 15214032 H du 28 décembre 2015 d'AVANEX assurances SA (ci-après : l'intimée) adressée à Monsieur A____ (ci-après : le recourant) ; Vu l'opposition du 25 janvier 2016 du recourant contre la décision du 28 décembre 2015 de l'intimée ; Vu la décision du 2 février 2016 de l'intimée, admettant partiellement l'opposition du recourant ; Vu le recours du 10 mars 2016 interjeté par le recourant contre la décision du 2 février 2016 auprès de la chambre des assurances sociales de la Cour de justice ; Vu le courrier du 27 avril 2016 du recourant déclarant retirer son recours. Attendu en droit que selon l'art. 89 al. 1 de la loi sur la procédure administrative, du 12 septembre 1985 (LPA ; RS E 5 10), le retrait du recours met fin à la procédure ; Qu'en l'espèce le recours ayant été retiré, il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle. * * * *
PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES : 1. Prend acte du retrait du recours.![endif]>![if> 2. Rayer la cause du rôle.![endif]>![if> La greffière Alicia PERRONE La présidente Valérie MONTANI Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties ainsi qu'à l'Office fédéral de la santé publique par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.